



Tarifs 2018

COMPTES ANNUELS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2018 conformément à l'arrêté du 9 novembre 2017 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative paru au [Journal officiel n°0263 du 10 novembre 2017](#).

Type d'insertions	Tarifs
Publication librement consultable des comptes annuels incombant aux syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions, et aux associations de salariés ou d'employeurs relevant de l'<u>article D. 2135-7 du code du travail</u>	
• Forfait du dépôt initial ou rectificatif.....	50 euros

Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15 - Internet : www.journal-officiel.gouv.fr